



# Infiltration d'eau dans appartement

Par **Romain\_17**, le **04/02/2021** à **15:48**

Bonjour

je souhaiterais avoir quelques renseignements sur la gestion de mon problème par le syndic de propriété de mon immeuble.

La situation, je suis locataire d'un appartement au 3ème et dernier étage, le bâtiment aura 10 ans cet été.

**Dimanche 31/01/2021** vers 18h30, je me rends compte d'une infiltration d'eau au dessus d'une fenêtre (à peu près une grosse goutte toute les secondes), il pleuvait fort à ce moment-là.

Tout de suite je préviens par mail le syndic et le propriétaire (qui n'est pas dans ma région), en précisant le problème et qu'il s'agit d'un mur où on ne peut pas accéder facilement de l'extérieur (3ème étage, pas de possibilité de placer une échelle en dessous).

**Lundi** réponse du syndic: une entreprise doit prendre contact avec moi pour vérifier le chéneau.

**Mardi** : pas de nouvelle je prend contact moi-même avec cette entreprise, rdv pris pour 14h30, vu la difficulté d'accès au mur il ne peut rien faire. Il prévient le syndic qu'il faut l'intervention d'un cordiste, de mon côté je préviens propriétaire et syndic.

**Mercredi**: je me déplace au syndic, les 2 responsables sont en télétravail, la personne de l'accueil prend mes coordonnées et on doit me rappeler (ça fait plus de 24h toujours pas de nouvelles).

18h un cordiste m'appelle pour prise de rdv le lendemain 13h30

**Jeudi**: le cordiste arrive à 15h... Il constate le problème, émet comme hypothèse un pb sur la toiture ou la façade, il faut donc monter sur le toit. Il espère le faire en début de semaine...

Il faut aussi préciser que chaque fois qu'il pleut il faut que je rentre pour éponger et protéger le mur, mon patron apprécie, en 4 jours j'ai dû être présent 15h. Plus les jours passent plus le

placo est abimé, une nouveau point d'entrée de l'eau est arrivé au bout de 2 jours.

Je rends compte au propriétaire et au syndic de l'évolution de la situation tous les jours avec photos et vidéos.

Une déclaration de sinistre à été faite à mon assurance.

**Ma question, est-ce normal que le syndic, responsable du mur extérieur, mette autant de temps à régler la situation? Ne doit-il pas mettre en oeuvre le plus rapidement possible une solution pour éviter la dégradation du bâtiment?**

En plus de cela ne pas être présent au boulot est compliqué en ce moment, préparant une mission très importante et qui fera que d'ici 10 jours je pars pour plusieurs mois...

En vous remerciant de vos réponses

Romain

Par **oyster**, le **04/02/2021** à **16:17**

Bonjour,

Votre propriétaire doit demander au syndic de faire intervenir l'assurance dommage ouvrage en un premier temps .

Vous pouvez faire en tant que locataire une déclaration de sinistre en tant que locataire.

Dans un deuxième temps nomination d'un expert par l'assurance DO ,puis demande de devis pour obtenir l'accord .

Enfin, lorsque l'entreprise est acceptée ,il suffit de trouver un rendez vous pour les travaux .  
concernant la toiture et les dégats à l'intérieur de votre logement...

Bon voyage ...

Par **Romain\_17**, le **06/02/2021** à **19:47**

Merci pour cette réponse, je vais voir avec le syndic concernant l'assurance DO